

SÉMINAIRE EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

L'Assemblée nationale du Québec a participé activement, en mai 1994, à la préparation et à l'organisation, en République centrafricaine, d'un important séminaire d'information et d'échanges sur le Parlement et l'État de droit.

Ce séminaire, organisé par l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) en collaboration avec l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), s'est déroulé dans la capitale, Bangui, du 16 au 18 mai. Il avait pour objectif général de contribuer à un développement démocratique durable en appuyant la mise en place des institutions parlementaires dans ce pays où ont eu lieu des élections présidentielles et législatives en août et septembre 1993.

Réunissant plus de 100 personnes, dont les 85 députés centrafricains, 11 fonctionnaires parlementaires centrafricains, trois parlementaires congolais et une dizaine de conférenciers venus des trois régions d'Afrique, d'Amérique et d'Europe, ce séminaire visait à assurer le suivi des missions d'observation d'élections de la Francophonie.

Le Séminaire coordonné par la section du Québec de l'AIPLF consacrait chacune des trois journées à plusieurs sous-thèmes rattachés aux thèmes généraux suivants: les relations entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, le rôle et le fonctionnement du Parlement et le Parlement et la société civile.

Les commentaires livrés par les participants et par les conférenciers à l'issue du Séminaire ont permis de conclure à l'utilité indéniable de telles rencontres où peuvent librement échanger des parlementaires et des hauts fonctionnaires du Nord et du Sud. Il s'agissait en fait d'une première pour l'AIPLF qui a, depuis, organisé un deuxième séminaire post-électoral au Togo et en prépare un troisième au Mali. Dans le mot qu'il adressait aux participants au Séminaire, le président de l'AIPLF, M. Jean-Pierre Saintonge, a mentionné que de tels séminaires deviendront vraisemblablement l'un des moyens les plus efficaces pour l'AIPLF de contribuer à la promotion de la démocratie.

**Préparé par Robert Jolicoeur
Assemblée nationale du Québec**